

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Vente. Effets du pacte de préférence venant à échéance entre la promesse unilatérale et la vente
Baux d'habitation et à usage mixte. Logement meublé : le bailleur personne morale ne peut donner congé pour reprise
- 7 ENTREPRISE**
Affaires. Publication du décret relatif à la protection du secret des affaires
Liquidation judiciaire. Vente du bien appartenant à une SCI en liquidation et intégration du prix séquestré à l'actif disponible
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**
Communauté légale. La plus-value réalisée lors de la vente d'un immeuble propre ne constitue pas un actif de communauté
Divorce / Séparation de corps. Prestation compensatoire sous forme de rente : mode de fixation au décès du débiteur
- 11 FISCAL**
Plus-values. Vente en bloc d'un immeuble acquis par fractions successives : condition d'imputation de la moins-value
Plus-values. Évaluation après le décès de l'usufruitier du prix d'acquisition de la nue-propriété moyennant une rente viagère
- 13 RURAL**
Aménagement foncier. Agrément de la SAFER Nouvelle Aquitaine
- 14 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Limites au devoir d'investigation du notaire pour vérifier l'absence de procédure collective

www.defrenois.fr

À LA Une

Nullité du testament-partage portant sur des biens communs

Tous les praticiens savent à quel point la rédaction de dispositions testamentaires portant notamment sur des biens communs peut s'avérer délicate. Preuve en est encore l'arrêt rendu le 5 décembre 2018 par la Cour de cassation.

Dans cette affaire, des testateurs, époux communs en biens, avaient chacun rédigé, les mêmes jours et en termes identiques, plusieurs testaments par lesquels ils partageaient, entre leurs enfants, l'intégralité de leur communauté ainsi que leurs biens propres et consentaient des legs. La haute juridiction qualifia de ce fait ces testaments de testaments-partages et prononça leur nullité en totalité. > **LIRE P. 1**

Votre revue OFFERTE sur tous vos écrans

KIOSQUE
Lextenso